

FICHE d'INSCRIPTION 2020-21

NOM/ PRENOM Date de naissance

Adresse :

.....
.....

Mail :@.....

N° de tel.....

Personne à prévenir en cas de problème (nom et n° de Tel) :

.....

Comment avez-vous connu l'association ?

.....

Adhésion et Cotisation

- Adhésion **annuelle** à l'association (obligatoire) : **30 euros** (licence Sports Pour Tous comprise)

- Choix de la cotisation donnant accès à tous les ateliers :

- une carte de 10 séances (renouvelable) : **70euros**
- un abonnement trimestriel: **80 euros**
- un abonnement annuel : **210 euros**
- séances individuelles

Joindre un ou plusieurs chèques à l'ordre de « association ça va mieux en bougeant ».

Joindre un certificat médical de non contre-indication pour la pratique d'une activité physique.

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement a pour but de préciser le cadre et les conditions dans lesquelles se déroulent les activités proposées par l'association. En signant le règlement intérieur le participant en prend connaissance et s'engage à le respecter.

1. **La période des activités** est arrêtée, selon les statuts de l'association et par décision du comité directeur, pour l'année sportive de septembre à juin inclus. Les activités sont réduites pendant les périodes de vacances scolaires (planning établi au cours de l'année selon la présence de l'animateur et des pratiquants).
2. **Inscriptions** : sont considérées comme inscrites les personnes qui ont réglé adhésion et cotisation et signé le règlement intérieur. Ne pourront bénéficier d'un remboursement que les personnes pouvant justifier d'un arrêt total de toute activité sportive sur présentation d'un certificat médical (pas de remboursement possible après le 1^{er} mars de l'année en cours). Le calcul du montant remboursé tiendra compte de la date du certificat. (NB : l'adhésion à l'association ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement)
3. **Un certificat médical** valable trois ans, (ou, durant la période de validité du certificat, une **attestation d'absence de contre-indication signée**) est obligatoire. Le participant s'engage à consulter son médecin dès lors que survient un problème de santé. Il doit informer l'animateur de toute difficulté ressentie à réaliser les exercices proposés. Les restrictions de pratiques établies médicalement feront l'objet d'un écrit du médecin, transmis à l'animateur.
4. Le pratiquant s'engage à respecter **le matériel** mis à sa disposition par l'association. Pour des raisons d'hygiène, il est demandé aux participants **d'apporter leur propre tapis de sol** lorsque cela est requis par l'activité choisie.
5. Il est demandé de prévoir une **tenue vestimentaire adaptée** (se rapprocher de l'intervenant pour plus de détails selon l'activité choisie) et **de quoi se désaltérer**. (Les salles ne sont pas toujours pourvues de vestiaires, préférez arriver en tenue).
6. Tout pratiquant quittant volontairement le groupe en cours de séance ne sera plus considéré en activité.
7. L'animateur se réserve le droit d'annuler des séances si le nombre de pratiquants est insuffisant ou si les conditions météo ne permettent pas le déroulement de l'activité dans des conditions nécessaires de sécurité. En cas d'annulation, l'animatrice mettra tout en œuvre pour avertir à temps les participants.
8. En cas de dispositions particulières dues au contexte sanitaire, l'association s'engage à informer les pratiquants sur les comportements à adopter pour la sécurité de tous, ces règles pouvant modifier le déroulement des séances. Les pratiquants informés s'engage à respecter ces règles.

Date :

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Nom et signature :